



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 89951

Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la lutte contre l'illettrisme en France. 2,5 millions de personnes sont touchées par l'illettrisme dans notre pays, vivant au quotidien des épreuves très difficiles dans des situations qui semblent pourtant banales au plus grand nombre, comme par exemple lorsqu'il s'agit de retirer de l'agent, de remplir un document officiel ou de lire une carte. L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) vise à prévenir cette situation et à lutter contre elle. L'agence, créée en 2000 suite à la loi d'orientation de lutte contre les exclusions, apporte des aides concrètes et effectue un travail pédagogique pour faire tomber le tabou qui entoure cette question. La lutte contre l'illettrisme a été déclarée grande cause nationale en 2013, démontrant une fois encore la volonté du Gouvernement de lutter contre les inégalités et de permettre la réussite de tous. En 2004, la France comptait 600 000 illettrés de plus qu'aujourd'hui, faisant passer de 9 % à 7 % la part des 18-65 ans subissant l'illettrisme, en l'espace d'une décennie. Cette lutte parvient donc à obtenir des résultats concrets et l'ANLCI a annoncé un objectif de réduire à 5 % la part de personnes illettrées parmi les 18-65 ans d'ici 2018. Elle souhaiterait connaître les moyens financiers et de personnels dont bénéficie l'ANLCI dans sa lutte contre l'illettrisme. Elle lui demande par ailleurs des précisions quant aux actions qui sont menées par l'ANLCI dans le département de la Sarthe.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Tolmont](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89951

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7537

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)